



# STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 25/06/2020 par courriel

**Participants :** D. BARDET, P. DANZ, P. LAVIGNON, G. PIQUE, D. SION.

**Additif au PV du 28 mai 2020 et paru sur le site de la LFHF le 05 juin 2020, concernant les clubs en infraction avec le statut arbitrage.**

## **CLUBS EN INFRACTION**

Le club de l'**INTER CS CRECOIS (R3)** n'est pas en infraction vis-à-vis du statut de l'arbitrage pour la saison 2020/2021.

### **PREMIERE SAISON D'INFRACTION :**

**US NOGENT (R1)** 4 joueurs mutés au lieu de 6 mutés applicable pour la saison 2020/2021, manque 1 arbitre amende 180€. Dossier médical non fourni.

## **MUTES SUPPLEMENTAIRES**

### **CLUBS BENEFICIANT DEUX MUTES SUPPLEMENTAIRES POUR LA SAISON 2020/2021.**

District Artois : ES BULLY les MINES.

Pour les clubs figurant sur le PV du 28 mai 2020 avec la mention en instance, les décisions sont repris ci-dessous :

### **FUSION de CLUBS :**

Pour la fusion des clubs du **FC SOISSONS et INTERNATIONALE SOISSONS**, la validation a été officialisée par le Conseil de ligue, après avis du 02.06.2020 du service Règlements et Contentieux sportifs de la FFF, la nouvelle entité suite à la fusion bénéficiera de trois mutés pour la saison 2020/2021.

A l'absence d'élément concernant la fusion entre les clubs de l'**US St OMER et du FC TATINGHEM**, la commission du statut de l'arbitrage, confirme le bénéfice d'un muté supplémentaire pour le FC TATINGHEM et deux mutés supplémentaires pour l'US ST OMER.

A l'absence d'élément concernant la fusion entre les clubs de **CHATEAU THIERRY ETAMPES et IEC CHATEAU THIERRY**, la commission du statut de l'arbitrage, confirme la décision indiquée dans le PV du 28 mai 2020 pour CHATEAU THIERRY ETAMPES.

Les présentes décisions sont susceptible d'appel devant la commission d'appel de la LFHF à l'adresse suivante ([ilavoisier@lfhf.fff.fr](mailto:ilavoisier@lfhf.fff.fr) .) dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du règlement particulier de la LFHF)

le président de la commission

G. PIQUE

le secrétaire de la commission

D. SION